



Durée de la formation :	3 jours
Présentiel / à distance	3 jours présentiel
Horaires de la formation :	9h00 -16h30, dont 1 h de pause déjeuner et 2 pauses de 15 minutes

Public :

Directeurs et directrices des ressources humaines, responsables de service et cadres chargés des ressources humaines des collectivités

Nombre prévisionnel de stagiaires par groupe : 12 à 20 participants

Objectifs :

- Définir, à travers une approche pragmatique, les moyens de concilier contraintes budgétaires et efficience des ressources humaines.

Prérequis :

- Connaissance générale du statut de la fonction publique et du budget,
- Disposer d'une adresse courriel individuelle.

Contenu :

À compter du 1er mars 2022, le code général de la fonction publique entre en vigueur. Pour chaque référence réglementaire de ce stage, le CNFPT vous recommande de consulter les tables de concordance, éditées par le site gouvernemental « Légifrance » (<https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/autour-de-la-loi/codification/tables-de-concordance/code-general-de-la-fonction-publique>)

Ce stage intègre les évolutions liées à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

- l'impact du contexte financier sur le budget ressources humaines,
- les leviers d'économie dans le budget ressources humaines,
- les liens entre approche budgétaire et approche organisationnelle : le rôle de la GPEEC,
- les différentes composantes de la masse salariale et les outils de pilotage,
- les conséquences d'un pilotage serré sur les modes de management,
- les logiques de communication et de négociation au sein de l'organisation.



Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques et cas pratiques